

Vérité, liberté et information : le grand dilemme

Par Yannick Boillod, Sofia Gonçalves et Reis Kate Jolin (élèves de 1M, Gymnase de Nyon)

Selon la définition des Nations Unies, la désinformation désigne des informations inexactes, délibérément conçues pour induire en erreur et diffusées dans le but de causer un préjudice significatif. Pour lutter contre la propagation de telles informations, des pratiques comme le *fact-checking* (vérification des faits) ont été mises en place.

Pour certaines personnes, cette pratique est une bonne méthode pour protéger les individus et la sécurité de l'information. Tandis que pour d'autres personnes, cette pratique est une atteinte directe à la liberté d'expression.

Fact-checking : un outil vraiment efficace ? ¹

Le terme anglais *fact-checking*, ou vérification des faits en français, est un outil journalistique permettant de vérifier l'authentification des informations diffusées par les médias, les réseaux sociaux ou encore par les personnalités publiques afin d'éviter et de limiter le plus possible la propagation de la désinformation et des fausses informations. Cette pratique est apparue aux États-Unis dans les années 1920, mais s'est surtout développée avec la montée d'internet et des réseaux sociaux où la désinformation s'est propagée rapidement. Dans ce contexte, le *fact-checking* est devenu un outil essentiel pour les lecteurs et le monde souhaitant s'informer de manière fiable et esquiver les fausses informations.

Les organisations procédant au *fact-checking* sont les médias, les organismes gouvernementaux ou les organisations à but non lucratif qui se spécialisent et agissent dans la vérification des faits.

Quel est le procédé d'un *fact-checker* :

1. Identification de l'information trouvée (citations, chiffres, images, etc...).
2. Recherche des sources fiables et indépendantes pour confirmer ou démentir le contenu à vérifier.

¹ <https://www.ege.fr/actualites/quest-ce-que-le-fact-checking>

<https://usbeketrica.com/fr/article/le-fact-ckecking-est-il-vraiment-efficace>

https://fr.wikipedia.org/wiki/V%C3%A9rification_des_faits

3. Analyse des preuves pour valider ou rejeter l'information, puis évaluation de la qualité de celles-ci pour déterminer si elles sont pertinentes et suffisantes pour prouver ou réfuter l'information à vérifier.
4. Rédaction d'une analyse détaillée avec les résultats obtenus.

Toutefois, la remise en question de l'efficacité du *fact-checking* est patente depuis les événements politiques de 2016. Malgré les tentatives et efforts du *fact-checking*, cela n'a pas réussi à influencer l'opinion publique ou à empêcher la propagation de *fake news*.

Malheureusement, cet outil peut avoir l'effet inverse de celui recherché comme :

- *Le renforcement de certaines croyances* : Pour les complotistes, notamment, le *fact-checking* est perçu comme une stratégie du "système" pour montrer des informations qu'ils considèrent comme vraies.
- *La création d'une "bulle filtrante" limitant sa portée* : bien que le *fact-checking* soit souvent relayé par des médias spécialisés, il est aussi présent dans certains médias grand public, ce qui contribue à élargir son audience, même si des efforts supplémentaires sont nécessaires.

Qui contrôle l'exactitude du *fact-checking* ?²

Plusieurs acteurs entrent en jeu dans ce contrôle : des journalistes et médias spécialisés appliquent des règles et des méthodologies déontologiques rigoureuses pour vérifier les informations.

Les organisations internationales comme l'IFCN (International Fact-Checking Network) certifient les *fact-checkers* selon des critères stricts.

Certains chercheurs et universitaires collaborent avec les *fact-checkers* pour apporter leur esprit critique et aussi scientifique afin de renforcer les vérifications.

Quelques institutions publiques participent elles aussi à la détection de fausses informations. Mais attention, leur rôle est distinct de celui des journalistes.

Les lecteurs eux-mêmes peuvent participer au processus de vérification en signalant des informations douteuses.

Des plateformes collaboratives réunissent journalistes, chercheurs et experts en éducation aux médias pour analyser et comprendre la désinformation.

² <https://la-rem.eu/2022/03/du-fact-checking-au-legal-checking/>
<https://fr.ejo.ch/formats-pratiques/fact-checking-credibilite-desintox-fake-news>

En somme, le *fact-checking* repose sur un écosystème de plusieurs éléments qui se complètent et se surveillent mutuellement, au lieu d'une vérification par une autorité unique.

Dans un monde où la désinformation se propage plus vite que la vérité, le *fact-checking* est un outil essentiel. Mais face aux fausses croyances et à la rapidité de l'intox, peut-il vraiment freiner la propagation des *fake news* ?

La désinformation contre la liberté d'expression ?

De nos jours, tout est numérique, même les informations que nous consommons. Auparavant on se fiait aux informations qui nous provenaient du gouvernement, de journalistes et de la radio. Un plus petit nombre de personnes avec des intentions et sources plus claires contrôlaient et diffusaient les informations. Par conséquent, aujourd'hui les informations se sont démocratisées. Peu importe qui l'on est, quelles motivations et éducation nous avons, nous pouvons librement, presque sans aucune barrière, dire ce qu'on veut. Avec l'apparition de l'IA, par exemple ChatGPT, la diffusion constante et chaotique d'informations ne fait que croître. Nous vivons dans une réalité remplie de réseaux sociaux, d'IA et d'internet. Ces réseaux sont un outil formidable pour connecter l'humanité, pour amplifier le partage culturel et intellectuel, pour s'informer, pour découvrir et pour apprendre. Néanmoins, les informations fausses partagées par des personnes ou diffusées par l'IA peuvent poser des problèmes, surtout quand une diffusion à grande échelle est possible.

Cette nouvelle réalité rend très complexe l'effort de préserver la liberté de parole. D'après l'Article 34 al. 2 de la Constitution fédérale, les limites de l'expression sont les suivantes :

Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, en cas d'informations manifestement fausses ou trompeuses, les autorités peuvent et doivent intervenir, par exemple sous la forme d'un rectificatif, pour garantir le droit constitutionnel à la libre formation de l'opinion des citoyens, ainsi qu'à l'expression fidèle et sûre de leur volonté.

De son côté, présentant la loi naturelle de l'expression libre, la Constitution américaine dit la chose suivante :

Congress shall make no law [...] abridging the freedom of speech, or of the press.

La diffamation et l'incitation à la violence sont les seules exceptions. Prenons la forme de liberté de parole, telle que décrite dans la Constitution américaine. L'effort de combattre la désinformation peut compromettre ce droit. Il semble que la question

n'est donc plus "comment peut-on arrêter les désinformations ?", mais "jusqu'à quel point veut-on empêcher la liberté de parole ?". En effet, tout effort fourni pour éliminer ce qui est considéré, par quelqu'un comme l'Etat, comme de la désinformation, va forcément restreindre le droit individuel à la liberté de parole.

Les définitions qui régissent la liberté d'expression sont façonnées par des individus ayant du pouvoir, de la richesse ou des motivations politiques. Il est donc difficile d'imaginer que ces définitions puissent être totalement objectives et dépourvues de biais. Si des directives mentionnant « le discours de haine » ou « l'incitation à la violence » sont adoptées, les termes permettant leur application doivent être définis. Malheureusement, l'autorité de fixer ces limites portera inévitablement un biais influencé par les dynamiques politiques, économiques et sociales. Malgré l'existence de freins et contrepoids pour trouver un équilibre juste, ce processus reste subjectif et fluide, reflétant potentiellement les intérêts et perspectives de ceux qui sont au pouvoir.

Ce débat est délicat mais nécessaire au fur à mesure que le flux d'informations qui nous inonde augmente. Il faut tout de même espérer qu'un équilibre est possible - que nous pouvons limiter la propagation d'informations inventées et fausses tout en laissant à chaque individu le droit de s'informer et s'exprimer librement.

Conclusion :

La question de la désinformation et de son contrôle demeure un enjeu majeur dans notre société actuelle, où les informations circulent à une vitesse sans précédent grâce aux technologies numériques. Si des outils comme le *fact-checking* jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la propagation des *fake news*, ils soulèvent également des interrogations sur leur efficacité réelle et leurs conséquences sur la liberté d'expression. Le défi réside dans la recherche d'un juste équilibre : protéger le droit à une information vérifiée tout en préservant les libertés fondamentales, notamment celle d'exprimer ses opinions et de s'informer librement. Alors que la multiplication des sources d'information et l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle compliquent davantage la gestion de ce phénomène, il est essentiel de maintenir un débat public ouvert et transparent pour naviguer entre ces deux impératifs. En fin de compte, la question n'est pas seulement de savoir comment lutter contre la désinformation, mais aussi jusqu'où aller pour ne pas restreindre les droits individuels.

Sources : Dossier Eduki <<combattre la désinformation>> (extrait de l'Article 34 al. 2 Constitution fédérale), constitution.congress.gov (extrait 1st Amendment)

Questions à une spécialiste :

Nathalie Pignard-Cheynel

Professeure en journalisme et communication numérique

Q : Malgré les efforts des organisations de *fact-checking*, certaines fausses informations continuent de se propager. Quels sont, selon vous, les principaux freins à l'efficacité du *fact-checking* et comment peut-on les surmonter ?

R : De nos jours, beaucoup de plateformes et de réseaux sociaux emploient des sociétés pour vérifier les informations publiées sur ces plateformes. Cependant, ces derniers temps, beaucoup de ces plateformes, et mêmes groupes entiers comme Meta, ont tout simplement abandonné cette démarche, ce qui peut être conséquent dans la propagation de fausses informations.

*De plus, le fact-checking ne permet pas de faire changer les opinions des personnes déjà convaincues, elle permet de renforcer leurs idées ou, au contraire, de rejeter encore plus les opinions opposées.*³

Q : Vous avez parlé de la mésinformation et de la désinformation, la différence étant l'intention derrière leur diffusion. Qui a l'autorité de décider quel est cette intention et comment réellement prouver une intention ?

R : Ça dépend vraiment du contexte et des organisations. Certaines organisations ont des règles différentes. Par exemple, certaines organisations jugent que c'est la responsabilité des plateformes de s'occuper de cette interprétation. Dans d'autres cas, c'est au niveau juridique que les choses peuvent être traitées (incitation à la violence ou diffamation). Cette question est importante, même peut-être la plus importante, et la réponse est assez incertaine.

³ « Le fact-checking a du mal à changer l'avis de personnes déjà entourées par une idée complotiste », a ajouté Mme Catherine Fegli, travaillant pour la communication et les relations publiques à l'ONU Genève.